

Couverture

LA LETTRE
du Maire  Novembre 2015



Le 19 septembre dernier, les Maires de Viret-Forêt se sont mobilisés et réunis, à l'appel de l'association des Maires de France (AMF), sur le parvis de la préfecture à Coty-Hormeau pour dénoncer l'absence des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Devenir de l'association ? Interpeler une fois de plus le gouvernement et sensibiliser l'opinion à des contraintes budgétaires de plus en plus accablantes, hélas, la solution globale de financement étalé en 2012 pour notre commune de 101 000. En 2015, elle s'élève à 206 et le solde devrait parvenir en 2017 même de 202 000, c'est-à-dire l'Etat, soit une baisse de près de 40% par rapport à 2012.

Deux de nos élus, Mme Teulont et M. Bourin, nous ont représentés lors de cette manifestation. Soutenez que cette forte mobilisation interpelle les pouvoirs publics.



Une naissance, une plantation :

Pour les enfants nés en 2014

Planter un arbre emblème pour votre enfant en forêt de Montmorency.



Vous habitez l'une des 4 communes de la Communauté d'Agglomération et votre enfant est né en 2014 ?

Viret-Forêt vous offre gratuitement la possibilité d'avoir un arbre en forêt de Montmorency, qui gardera le nom de votre enfant. La plantation, gratuite, aura lieu **samedi 5 décembre 2015 à 14h** en forêt de Montmorency.

Depuis 2007, Viret-Forêt, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), offre au rattachement de la Forêt de Montmorency en organisant l'opération « une naissance, une plantation ». En 8 ans, près de 7 500 arbres ont été plantés. Chaque arbre planté représente un bébé né sur le territoire de Viret-Forêt pour les parents habitant sur l'agglomération.

Pour participer à cette opération gratuite, contactez **déjà le 16 novembre 2015** Laura François, chargée de mission, Bureau de la Forêt à Mont-Épermyr, mail : France@viret-foret.fr.

Contrôle effectif du stationnement en zone bleue

Depuis début octobre, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de la CAF assurent le contrôle du respect des zones bleues, y compris les plus récentes :

- Rue Charles-de-Gaulle (le long du Clos Saint-Georges) et celle près de la Mairie (le cloaque 024).

Les infractions constatées désormais filmées de PV électroniques, seul l'Officier du Ministère Public peut accorder une indulgence. Veillez donc à respecter la durée de stationnement autorisée et à apposer votre disque en évidence sur le pare-brise.



Communauté d'Agglomération Viret-Forêt
10 rue de la République
13100 Coty-Hormeau
Téléphone : 03 20 81 11 11
Site internet : www.viret-foret.fr
Directeur de la publication et de la rédaction : M. Laurent BOURIN
Rédaction : M. Laurent BOURIN et M. Jean-Luc BOURIN
Membre de la Fédération Française des Communautés d'Agglomération et de Métropoles (FFCAM)
Assurance : M. Laurent BOURIN
N° de presse : 13100
ISSN : 2270-1000

Liens utiles
[consulter en ligne](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

